



Concours de Court Métrage

I. Objet du Concours :

Le concours de Court Métrage s'inscrit dans le cadre de la semaine des arts de l'école Telecom & Management SudParis.

II. Organisation

Les participants enverront leurs court métrage à Marie Paillon avant le **2 Janvier 2012, 20 heures**.

En fonction de la taille de votre fichier, la méthode de remise (mail, clé USB...) est à voir individuellement avec Marie Paillon.

Tout retard entraîne une exclusion immédiate du concours.

Ils seront par la suite visionnés par un jury de 3 à 5 personnes, qui remettra son jugement.

Le Jury tiendra compte du respect des règles, de l'originalité du scénario et de la performance technique.

III. Règles et Contraintes.

Le court métrage devra durer 3 à 5 minutes.

Il devra respecter les thèmes proposés, c'est à dire « Le Mensonge », et, dans une moindre mesure, « Le Rêve ».

Il devra comporter une scène de jour et une scène de nuit.

Une équipe est constituée des intervenants techniques (prise de son, cadrage, montage...) et artistiques (réalisateur, costumes...). Les acteurs ne sont pas reconnus comme membres de l'équipe.

Il y aura **maximum 6 personnes** par équipe (hors acteurs).

Une seule participation au concours est autorisée ; il est interdit d'appartenir à plusieurs équipes à la fois.

IV. Condition générales

Le concours est exclusivement réservé aux étudiants de l'école TMSP. Tous les membres de l'équipe (hors acteurs) devront être étudiants ou ancien étudiant de l'école TMSP.

Les acteurs d'un court métrage devront signer un droit à l'image, et le réalisateur un droit de diffusion.

Ces papiers sont disponibles sur le site bda-tmosp.com

Effectivement, le court métrage gagnant pourra apparaître sur le site du BDA.

L'intégralité de la bande son devra être composée pour l'occasion ou extraite d'une œuvre tombée dans le droit public. Toute utilisation de morceaux soumis au droits d'auteurs pourra entraîner une exclusion du concours.

Bonne Chance !